

n° CAS: 20816-12-0 MSDS

MATERIAL SAFETY DATA SHEET (MSDS)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance
:
Numéro index : 076-001-00-5
Numéro CE : 244-058-7
n° CAS : 20816-12-0
Code du produit : 05065
Synonymes : Osmium tetroxide / Osmium(VIII)-oxide

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Laboratory chemicals, Manufacture of substances

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LOBA CHEMIE PVT.LTD.
107 Wode House Road, Jehangir Villa, Colaba
400005 Mumbai - INDIA
T +91 22 6663 6663 - F +91 22 6663 6699
info@lobachemie.com - www.lobachemie.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 91 22 6663 6663 (9:00am - 6:00 pm)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 1 H300
Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 1 H310
Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 2 H330
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B H314
Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1 H334

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

OSMIC ACID Extra Pure

Fiche de données de sécurité

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

T+; R26/27/28

C; R34

Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)

:



GHS05



GHS06



GHS08

Mention d'avertissement (CLP)

: Danger

Mentions de danger (CLP)

: H300+H310+H330 - Mortel par ingestion, par contact cutané ou par inhalation
H314 - Causes severe skin burns and eye damage
H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

Conseils de prudence (CLP)

: P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P264 - Se laver ... soigneusement après manipulation
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage
P284 - [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom : OSMIC ACID Extra Pure
n° CAS : 20816-12-0
Numéro CE : 244-058-7
Numéro index : 076-001-00-5

Textes des phrases R et H: voir section 16

3.2. Mélanges

Non applicable

OSMIC ACID Extra Pure

Fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Mesures spécifiques (voir ... sur cette étiquette). Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette). NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions	: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Symptômes/lésions après inhalation	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Mortel par contact cutané.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves.
Symptômes/lésions après ingestion	: Mortel en cas d'ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO ₂).
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.
------------------------------	--

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence	: Eloigner le personnel superflu.
----------------------	-----------------------------------

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
Procédures d'urgence	: Stopper la fuite.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage	: Nettoyer rapidement avec une pelle ou en aspirant.
-----------------------	--

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

OSMIC ACID Extra Pure

Fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Mesures d'hygiène	: Se laver ... soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Se conformer aux réglementations en vigueur.
Conditions de stockage	: Conserver dans l'emballage d'origine. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains	: des gants de protection
Protection oculaire	: Lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial.
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires	: Porter un équipement de protection respiratoire

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Masse moléculaire	: 254.2 g/mol
Couleur	: Colorless to pale yellow.
Odeur	: unpleasant.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: 395 - 41
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 130 °C
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible

OSMIC ACID Extra Pure

Fiche de données de sécurité

Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: 9 hPa at 20 °C
Densité relative de vapeur à 20 °C	: 8.8
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 4.9 g/cm ³
Solubilité	: Eau: 5.7 g/100ml @ 100C
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Contact avec l'air. Humidité.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Oral: Mortel en cas d'ingestion. Cutané: Mortel par contact cutané. Inhalation: Mortel par inhalation.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Causes severe skin burns and eye damage.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

OSMIC ACID Extra Pure

Fiche de données de sécurité

Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Mortel en cas d'ingestion. Mortel par contact cutané.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Product/Packaging disposal recommendations : Éliminer le contenu/récipient dans ...

Ecologie - déchets : Déchets dangereux par suite de leur toxicité.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : 2471

N° ONU (IMDG) : 2471

OSMIC ACID Extra Pure

Fiche de données de sécurité

N° ONU (IATA)	: 2471
N° ONU (ADN)	: 2471
N° ONU (RID)	: 2471

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation exacte d'expédition/Description (ADR)	: OSMIUM TETROXIDE
Proper Shipping Name (IMDG)	: OSMIUM TETROXIDE
Désignation exacte d'expédition/Description (IATA)	: OSMIUM TETROXIDE
Désignation officielle pour le transport (ADN)	: OSMIUM TETROXIDE
Désignation exacte d'expédition/Description (RID)	: OSMIUM TETROXIDE
Transport document description (ADR)	: UN 2471 OSMIUM TETROXIDE, 6.1, I, (C/E)
Description document de transport (IMDG)	: UN 2471 OSMIUM TETROXIDE, 6.1, I, POLLUANT MARIN
Description document de transport (IATA)	: UN 2471 OSMIUM TETROXIDE, 6.1, I
Description document de transport (ADN)	: UN 2471 OSMIUM TETROXIDE, 6.1, I
Description document de transport (RID)	: UN 2471 OSMIUM TETROXIDE, 6.1, I

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	: 6.1
Etiquettes de danger (ADR)	: 6.1



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: 6.1
Etiquettes de danger (IMDG)	: 6.1



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	: 6.1
Etiquettes de danger (IATA)	: 6.1



ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN)	: 6.1
---	-------

OSMIC ACID Extra Pure

Fiche de données de sécurité

Etiquettes de danger (ADN) : 6.1



RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 6.1

Etiquettes de danger (RID) : 6.1



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : I

Groupe d'emballage (IMDG) : I

Groupe d'emballage (IATA) : I

Groupe d'emballage (ADN) : I

Groupe d'emballage (RID) : I

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Oui (Seulement IMDG)

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : T5

Quantités limitées (ADR) : 0

Quantités exceptées (ADR) : E5

Instructions d'emballage (ADR) : P002, IBC07

Dispositions spéciales d'emballage (ADR) : PP30

Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP18

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T6

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP33

Code-citerne (ADR) : S10AH

Dispositions spéciales pour citernes (ADR) : TU15, TE19

Véhicule pour le transport en citerne : AT

Catégorie de transport (ADR) : 1

Special provisions for carriage - Packages (ADR) : V10

Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention : CV1, CV13, CV28

Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR) : S9, S14

Danger n° (code Kemler) : 66

OSMIC ACID Extra Pure

Fiche de données de sécurité

Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : C/E

Code EAC : 2X

- Transport maritime

Quantités limitées (IMDG) : 0
Quantités exceptées (IMDG) : E5
Packing instructions (IMDG) : P002
Packing provisions (IMDG) : PP30, PP31
IBC packing instructions (IMDG) : IBC07
IBC special provisions (IMDG) : B1
Tank instructions (IMDG) : T6
Tank special provisions (IMDG) : TP33
EmS-No. (Fire) : F-A
EmS-No. (Spillage) : S-A
Stowage category (IMDG) : B
Stowage and handling (IMDG) : SW2
N° GSMU : 154

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E5
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Interdit
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : Interdit
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 666
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 5kg
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 673
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 50kg
Code ERG (IATA) : 6L

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : T5
Dispositions spéciales (ADN) : 802
Quantités limitées (ADN) : 0
Quantités exceptées (ADN) : E5
Équipement exigé (ADN) : PP, EP
Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 2

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : T5
Quantités limitées (RID) : 0
Quantités exceptées (RID) : E5
Packing instructions (RID) : P002, IBC07
Dispositions spéciales d'emballage (RID) : PP30
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) : MP18
Instructions de transport en citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : T6

OSMIC ACID Extra Pure

Fiche de données de sécurité

Dispositions spéciales relatives aux citernes mobiles et aux conteneurs pour vrac (RID)	: TP33
Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	: S10AH
Dispositions spéciales pour les citernes RID (RID)	: TU15
Catégorie de transport (RID)	: 1
Dispositions spéciales relatives au transport – Colis (RID)	: W10
Dispositions spéciales relatives au transport – Chargement, déchargement et manutention (RID)	: CW13, CW28, CW31
Numéro d'identification du danger (RID)	: 66

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH
OSMIC ACID Extra Pure is not on the REACH Candidate List
OSMIC ACID Extra Pure is not on the REACH Annex XIV List

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

12th Ordinance Implementing the Federal Immission Control Act - 12.BImSchV : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

Danemark

Recommandations réglementation danoise : Young people below the age of 18 years are not allowed to use the product
Pregnant/breastfeeding women working with the product must not be in direct contact with the product

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

OSMIC ACID Extra Pure

Fiche de données de sécurité

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 1 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 1
Acute Tox. 1 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 1
Acute Tox. 2 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 2
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
H300	Mortel en cas d'ingestion
H310	Mortel par contact cutané
H314	Causes severe skin burns and eye damage
H330	Mortel par inhalation
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
R26/27/28	Très toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
R34	Provoque des brûlures
C	Corrosif
T+	Très toxique

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit